



# ECS

Your safety, our skill

## INFO PRATIQUE

ECS Training Academy

**Dans ce document, vous trouverez toute l'information pratique concernant notre Training Academy, allant de l'inscription au traitement administratif, en passant par le matériel nécessaire, la facturation et les subsides.**

## Table des matières

1/Infos pratiques .....	2
Lieux.....	2
Durée .....	2
Catering.....	2
Conditions d'admission .....	2
Matériel .....	2
Formations ouvertes.....	3
Evaluation intermédiaire (dans les 5 ans) – durée de validité des attestations/diplômes.....	3
2/ Subsidés .....	4
3/ Conditions .....	5
Coût.....	5
Duplicatas .....	5
Conditions d'annulation .....	5
Facturation.....	5

# 1/ Infos pratiques

## Lieux

ECS dispose de deux centres de formation spécifiques. Un dans la région d'Anvers, à Schoten. L'autre dans la région de Liège, à Villers-le-Bouillet.

Nous pouvons en outre proposer et organiser des formations à Geel et Lokeren.

Nous sommes toutefois conscients qu'il n'est pas toujours facile, pour les participants, de se rendre dans l'un de nos centres de formation.

Cela ne pose aucun problème puisque nous pouvons aussi venir chez vous !

La majorité de nos formations peuvent en effet se dérouler sur votre site, pour autant que les installations et le matériel nécessaires soient disponibles !

## Durée

Les formations sont normalement dispensées de 8 h à 16 h (déjeuner & pauses comprises).

Les formations VCA BASIS se déroulent de 8 h à 15 h 30 avec examen immédiat.

Les formations VCA VOL se déroulent le jour 1 de 8 h à 16 h et le jour 2 de 8 h à 15 h 30 avec examen dans la foulée.

Si nécessaire, ces horaires peuvent bien entendu être adaptés de manière flexible !

## Catering

Si les formations se déroulent chez ECS, les participants se verront offrir gratuitement du café, de l'eau, du thé... pendant les cours.

Chaque participant recevra également une boisson fraîche chaque jour.

En cas de formation sur le site ECS, un repas sandwiches sera également prévu pour les participants pendant la pause de midi.

Si les formations se déroulent chez le client, le donneur d'ordre devra prévoir un repas (sandwiches) pour le formateur (et les candidats).

## Conditions d'admission

Les candidats doivent être médicalement aptes à suivre les formations Tâches à Risques. Cette décision relève de la responsabilité du donneur d'ordre !

L'employeur doit confirmer le fait que ses collaborateurs sont médicalement aptes. Une fois la formation confirmée, l'employeur accepte et assume personnellement la responsabilité de l'examen médical.

Pour les formations pratiques, les candidats doivent par ailleurs disposer de l'EPI nécessaire, notamment casque, gants, chaussures de sécurité et tenue de travail.

Le fait de ne pas disposer des EPI adaptés peut justifier le refus de toute participation au volet pratique de la formation (exercices et test) !

Si le participant n'est pas en possession des EPI (ou d'un des EPI) corrects et nécessaires, ECS pourra exceptionnellement le mettre à disposition. On demandera dans ce cas l'accord préalable de l'employeur. Le coût d'utilisation de ces EPI sera facturé au donneur d'ordre.

Les conditions d'admission spécifiques seront systématiquement transmises lors de la confirmation de la formation.

## Matériel

Si la formation se déroule sur le site du client, c'est lui qui assumera la responsabilité de mise à disposition du matériel nécessaire.

L'aperçu correct du matériel à fournir sera transmis sur la base de la demande réelle.

Les appareils, outils de travail ou accessoires devront être accompagnés, si nécessaire, des documents, homologations et attestations/modes d'emploi correspondants, et ce, dans la langue de la formation.

## Formations ouvertes

ECS prévoit aussi, outre les formations de groupe classiques que vous pouvez planifier à tout moment en tant que client, des formations et des examens en accès libre. Ces formations sont prévues à dates fixes et peuvent accueillir plusieurs participants provenant de diverses entreprises.

Vous trouverez un aperçu de ces formations dans le calendrier de formation repris sur ce site Web.

Des formations ouvertes VCA BASIS et VCA VOL sont organisées tous les mois, de même que deux séances d'examen VCA en libre accès (sans formation préalable).

D'autres formations en sécurité, Tâches à Risques, sont par ailleurs régulièrement organisées.

L'organisation de formations ouvertes exige toutefois la présence d'un nombre minimum de participants.

Si moins de 3 personnes participent à une formation ouverte, ECS vous préviendra en temps utile de la suppression de celle-ci pour cause de participation insuffisante et vous proposera d'autres possibilités. Merci de votre compréhension !

## Évaluation intermédiaire (dans les 5 ans) – durée de validité des attestations/diplômes

Exigences minimales relatives à la question 3.4 du VCA (version 2008/5.1) obligatoirement remplies, notamment *la garantie que les exigences spécifiques imposées en matière de formation et d'expérience seront respectées*.

Question 3.4 du VCA (version 2008/5.1) « *Tous les collaborateurs disposent-ils des connaissances et des aptitudes spécifiques correspondant aux tâches à risques spécifiques ou aux activités se déroulant dans un environnement à risques, qu'ils doivent prester au sein de l'entreprise ?* \*/\*\*/pétrochimie

### Durée de validité des attestations/diplômes

La durée de validité des attestations/diplômes a été définie pour chaque tâche (voir feuillets de spécifications RTR).

Pour un certain nombre de tâches à risques, la durée de validité est toutefois **conditionnelle** : elle est en effet de 10 ans à condition qu'une évaluation soit prévue tous les 5 ans – au niveau interne ou externe – afin de vérifier si les travailleurs remplissent toujours les conditions requises.

### Évaluation intermédiaire

Cette évaluation intermédiaire doit être effectuée par un centre d'examen agréé ou au niveau interne par une personne habilitée, et ce, **dans les 5 ans** suivant la date de délivrance de l'attestation concernée. Après cette évaluation, aucune attestation, aucun diplôme ou certificat ne sera délivré(e), mais on procédera à un enregistrement attestant d'une « évaluation positive/négative ».

Vous trouverez de plus amples informations concernant cette évaluation intermédiaire ainsi que les conditions requises pour faire office de « personne habilitée » dans le RTR repris sur le site Web BeSaCC : <http://www.besacc-vca.be>.

## 2/ Subsidies

ECS est agréé par plusieurs organismes de subvention auxquels vous pouvez faire appel pour qu'ils supportent les coûts de la formation (ou une partie de ceux-ci) :

- Kmo-portefeuille
- Chèques-Formation
- FVB
- Bouwunie
- Inom
- Educam
- Vormelek
- Autres : demandez à votre fonds sectoriel pour que nous puissions faire le nécessaire !

Les formations suivies chez ECS peuvent également être prises en considération dans le cadre des formations hivernales prévues au cours de la période décembre-mars.

VORMELEK : Centre de formation destiné aux employeurs du secteur de l'électricité (relevant de la CP 149.01). Vous trouverez de plus amples informations sur le site Web VORMELEK.

FVB CONSTRUCTIV : Fonds de formation destiné aux employeurs du secteur de la construction (CP 124). Vous trouverez de plus amples informations sur le site Web FVB CONSTRUCTIV.

Les formations suivies peuvent également être prises en compte en tant que formations hivernales au cours de la période décembre-mars.

INOM : Fonds sectoriel de l'industrie métallurgique (Instituut voor Naschoolse Opleiding van de Metaalverwerkende Nijverheid). Vous trouverez de plus amples informations sur le site Web INOM.

EDUCAM : Centre de formation destiné aux employeurs du secteur automobile (CP 112, 142, 149). Vous trouverez de plus amples informations sur le site Web EDUCAM.

Kmo-portefeuille : Le kmo-portefeuille est une mesure de subvention intégrée permettant aux petites et moyennes entreprises, grâce à l'aide des autorités flamandes, d'acheter des services de promotion de l'entrepreneuriat tels que formation, consultation, connaissances et mentorat.

Si vous entrez en ligne de compte pour l'attribution du kmo-portefeuille, vous bénéficierez d'un subside de 50 % sur les frais de formation, avec un maximum de 2500 € par an et par organisation.

Numéro d'agrément ECS : DV.O104941.

Vous trouverez de plus amples informations sur le site Web Kmo-portefeuille.

### Chèques-Formation :

Le Chèque-Formation s'adresse aux PME dont le siège central est établi en Wallonie. Le Chèque-Formation vous permet de bénéficier d'une aide financière en vue de la formation de vos travailleurs dans l'un des centres de formation agréés. Vous trouverez de plus amples informations sur le site Web **Chèques-Formation**



## 3/ Conditions

### Coût

Le coût des formations de groupe ou des sessions fermées (formations dispensées à une date au choix en fonction de votre/notre planning pour un groupe de participants de votre entreprise) sera transmis lors de la demande/planification.

En ce qui concerne les sessions ouvertes, nous proposons une liste avec aperçu complet des formations ouvertes disponibles et des prix correspondants.

Les prix des formations ouvertes s'entendent par personne et comprennent la formation, l'examen, le document de référence, le catering, le matériel...

N'hésitez pas à nous contacter afin de recevoir cette liste de prix.

Tous les prix s'entendent hors TVA.

### Duplicatas

Vous pouvez demander un duplicata de diplôme via notre formulaire de contact ou par e-mail : [info@e-c-s.be](mailto:info@e-c-s.be). Mentionnez ce qui suit lors de votre demande :

- o Nom + Prénom
- o Date de naissance
- o Lieu de naissance
- o Type d'attestation
- o Numéro et date d'attestation si connus
- o Données de facturation

Coût (hors TVA) : 25 euros/diplôme.

Attention : vous devez d'abord payer la facture pour que nous vous envoyions les duplicatas demandés !

### Conditions d'annulation

Nous facturons les frais d'annulation suivants :

	ANNULATION CLIENT
<b>A/ Changement de date</b>	
Session ouverte: 10 jours ouvrables ou plus avant le début de la formation 10 à 6 jours ouvrables avant le début de la formation 5 jours ouvrables ou moins avant le début de la formation	Sans frais €50/participant 50% du prix du cours
<b>B/ Annulation</b>	
Session ouverte: à partir de 10 jours ouvrables avant le début de la formation moins de 10 jours ouvrables avant le début de la formation	Sans frais 50% du prix du cours
Session fermée: à partir de 10 jours ouvrables avant le début de la formation moins de 10 jours ouvrables avant le début de la formation	Sans frais 50% du prix du cours
<b>C/Absence le(s) jour(s) de la formation</b>	
Session ouverte:	100% du prix du cours
Session fermée:	100% du prix du cours

### Facturation

Le paiement des factures doit avoir lieu dans les 30 jours fin de mois de la date de facturation.